



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

banlieues

Question écrite n° 29884

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les très vives inquiétudes des habitants de la commune d'Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, suite au rapport Pommellet sur la construction de logements en Ile-de-France. Le rapport recommande notamment la remise sur le marché des terrains du fort d'Aubervilliers. M. Pommellet estime possible de construire à cet endroit près de 1 000 logements, 40 000 mètres carrés de surface d'activité et 50 000 mètres carrés d'équipement. Cette proposition apparaît en décalage total avec la situation du quartier des Courtilières, qui jouxte les terrains du fort d'Aubervilliers. En effet, le grand ensemble des Courtilières est déjà excessivement dense. Cette cité sensible, construite à la fin des années cinquante, compte 6 000 résidents, répartis entre une dizaine de tours verticales et un long « ruban de béton » dénommé le Serpentin. Le Serpentin comprend 791 logements sociaux, dont une quarantaine sont inoccupés en raison des graves problèmes d'insécurité que connaît ce quartier. En face du bloc compact des Courtilières, les terrains du fort d'Aubervilliers représentent le seul espace un peu aéré de cette cité. Comme le relève le rapport Pommellet, l'espace est actuellement occupé par des activités diverses : cirque Zingaro, parking d'intérêt régional, très utile pour les habitants des banlieues éloignées qui y laissent leur voiture avant de prendre le métro vers la capitale, et enfin, des jardins familiaux. Ces jardins familiaux sont un lieu de convivialité rare dans le quartier, et les riverains y sont légitimement attachés. Au pied des immenses tours de béton des Courtilières, cet espace de paix offre un petit coin de nature aux citoyens. Plus que centenaires, les jardins familiaux des terrains du fort d'Aubervilliers accueillent des adeptes du jardinage issus de familles modestes, ouvriers, retraités, chômeurs. Les habitants trouvent dans ces jardins ce que les architectes ont oublié lorsqu'ils ont construit les tours des Courtilières : le bien-être. C'est pourquoi il est important de préserver ce morceau de campagne aux portes de la cité, qui a fait naître un peu de cohésion sociale dans un quartier difficile. La politique de rénovation urbaine conduite par le Gouvernement affiche comme objectif principal celui de « dédensifier » les zones sensibles, pour en faire des « quartiers ordinaires ». Cet objectif ne serait pas atteint, si, dans le même temps, la politique du logement aboutissait à construire toujours plus dans les quartiers qui sont déjà au bord de l'asphyxie urbaine, subissant l'insécurité, les problèmes sociaux, la congestion du trafic automobile. Dès lors, il serait souhaitable de revoir les propositions du rapport Pommellet concernant les terrains du fort d'Aubervilliers, en les confrontant à la réalité de l'environnement urbain difficile de la cité des Courtilières, et à la nécessité de préserver les jardins familiaux, seul espace naturel et convivial qui résiste encore face aux tours de béton. Il lui demande s'il entend prendre en compte les demandes convergentes des habitants et des experts de la politique de la ville, qui visent à aérer davantage les quartiers à l'urbanisme trop concentré, avant d'engager des projets de constructions supplémentaires dans ces zones sensibles.

Texte de la réponse

Le rapport, remis par Pierre Pommellet au ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, a permis de recenser les terrains dont le ministère de l'équipement ou ses établissements publics sont propriétaires et qui pourraient, sous certaines conditions, faire l'objet de projets de développement, afin de

contribuer aux besoins de construction de logements en Ile-de-France. Cela ne préjuge pas, bien évidemment, des suites opérationnelles possibles qui seront déterminées dans le strict respect des compétences institutionnelles des collectivités territoriales. Un délégué à l'action foncière va prochainement être nommé pour mettre en oeuvre les préconisations du rapport. Il engagera toutes les concertations nécessaires avec les communes concernées pour que soit déterminé, d'un commun accord, le devenir des terrains recensés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29884

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9313

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1243